

LA PRESSE EN REVUE...

SOMMAIRE

- 1) Le désarroi
- 2) Rencontre dans la nuit
- 3) En vidéo le mouvement citoyen
- 4) Pas parfait, pas de boulot
- 5) Ils réécrivent le Code du travail
- 6) Les grands arnaques...
- 7) Glossaire paradisiaque !

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Fin de la trêve hivernale : le jour où je me suis fait expulser de chez moi



Le jour où il a été expulsé, Cédric Porte avait déjà pris toutes ses affaires avec lui : tout tenait dans un sac à dos (B.BISSON/SIPA)



Par Cédric Porte
Sans emploi

La trêve hivernale s'est achevée le 31 mars au soir. Les expulsions locatives sont de nouveau autorisées. Cédric Porte, qui avait déjà témoigné sur Le Plus, a voulu raconter le jour où il s'est retrouvé à la rue. C'était quelques jours avant l'hiver 2012, après avoir perdu son emploi.

Édité et parrainé par Rozenn Le Carboulec

Depuis le 1er avril à 6 heures du matin, les expulsions locatives ont pu reprendre. Jetant à la rue des familles entières, femmes, enfants, nourrissons, retraités, aucune discrimination dans ce cas, tout le monde est "logé" à la même enseigne.

Je prends mes affaires : tout tient dans un sac à dos

Qu'il est doux le temps où ma vie était rythmée par le fameux "métro, boulot, dodo" qui me permettait de subvenir aux besoins de mon foyer et de vivre sur Paris. J'étais comme qui dirait monsieur tout le monde, l'un de ces millions de travailleurs qui prend son métro tous les matins en râlant.

Sauf qu'un jour, le propriétaire veut vendre l'immeuble et demande mon départ. Je perds entre temps mon travail et les tensions dans mon couple le font exploser. Le navire prenant l'eau, ma compagne décide de partir avec notre fille.

Je passe de l'allocation chômage au RSA et mon loyer dépasse maintenant mes revenus. Pour survivre, je dois vendre le peu qu'il me reste mais, vu l'écho qu'il y a maintenant dans mon appartement, j'ai comme l'impression que je ne vais pas aller bien loin.

Quand je sors de chez moi, j'imagine à chaque fois que c'est la dernière. Du coup, je ne peux rien laisser. Je prends avec moi mes dossiers administratifs, quelques habits et, surtout, le peu de souvenirs qu'il me reste de mon ancienne vie. Tout tient dans un sac à dos !

Un jour, je me retrouve planté sur le trottoir

Un lundi, je reçois un appel téléphonique : c'est la

préfecture de police. Les carottes sont cuites ! Le concours de la force publique est requis. Je vais devoir quitter mon appartement.

À peine le temps de dire ouf que, deux jours plus tard, en fin d'après-midi, je n'arrive plus à mettre la clé dans ma serrure.

Ça y est, quelques jours avant l'hiver 2012, je suis expulsé. Un tas de questions fusent dans ma tête : où vais-je stocker mes affaires ? Où vais-je dormir ? Et pour se laver, ça se passe comment ?

Surtout, je me demande ce que j'ai bien pu faire de mal pour en arriver là. Quel délit, quel crime ai-je commis pour être traité comme ça et laissé à l'abandon ?

Pour la première fois, j'ai peur ! Je me retrouve planté sur le trottoir avec quelques affaires et les souvenirs de mon ancienne vie.

Ma première nuit dehors, en pilotage automatique

Je déambule dans les couloirs pour tenter de digérer ce qui m'arrive. Je suis en pilotage automatique, comme un boxeur qui se relève d'un K.O. et cherche à reprendre ses esprits. Je réalise que le métro va fermer. Je décide d'aller du côté des urgences d'un hôpital, afin de trouver un endroit où dormir cette nuit.

Je m'assois dans la salle d'attente. Attendre que la nuit passe, c'est justement ce pourquoi je suis là. Le sommeil me gagne. Mais dormir sur une chaise, c'est plutôt rock'n'roll. Tôt ou tard, un phénomène se produit : on tombe.

En passant par les locaux en travaux de l'hôpital, je découvre que même les chantiers ont des alarmes. La fatigue me gagnant, mon niveau d'exigence pour trouver un endroit où me poser devient quasi nul. Je m'assois un moment. Et là plus rien.

Je suis rappelé à la réalité au petit matin par les aboiements d'un chien. En ouvrant les yeux, je vois la gueule du molosse avec sa muselière juste devant mon visage. Ça, c'est du réveil en douceur ! Le vigile me fait la morale et me demande de lever le camp. Ma première journée à la rue commence bien.

Depuis quatre ans, ma vie n'est plus qu'une longue descente aux enfers. Balloté d'hôtel social en centre d'hébergement, je me bats au quotidien

pour simplement rester en vie. À l'inverse d'un condamné, ma peine est sans limite de temps. Quel crime ai-je commis ? Celui un jour d'avoir perdu mon travail.

leplus.nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Rencontre agitée entre la «Nuit debout» et la «Nuit des débats»

Par Joseph Confavreux

La maire de Paris a été interpellée par des membres de la « Nuit Debout » alors qu'elle dialoguait avec Edwy Plenel dans le cadre d'une soirée organisée par la Revue du Crieur à l'occasion de la « Nuit des débats ». Rencontre frontale, mais logique, au vu de l'intitulé de cet échange : « Que peut encore la politique ? »

La Revue du Crieur, dont le troisième numéro est sorti il y a quelques semaines, organisait samedi soir, en l'église Saint-Eustache à Paris, une soirée de discussion, six heures durant, intitulée « Penser ce qui nous arrive », à l'occasion de la première « Nuit des débats » initiée par la Mairie de Paris.

Le premier échange réunissait Anne Hidalgo et Edwy Plenel. Il a été interrompu au bout d'une quarantaine de minutes par certains membres de la « Nuit Debout », installés sur la place de la République, venus interpellier la maire de Paris.

Mediapart diffuse la vidéo de cette rencontre dans son intégralité et diffusera bientôt, pour ceux qui n'étaient pas ce samedi soir à Saint-Eustache, l'intégralité des autres débats, dont vous pouvez

retrouver la programmation ici.

<https://youtu.be/IVtRSBAGPMk>

mediapart.fr

III) Sur Periscope, le succès de la «Nuit Debout»

lefigaro.fr



Dans la nuit de samedi à dimanche, Place de la République à Paris. Crédits photo : DOMINIQUE FAGET/AFP

Pour la quatrième nuit consécutive de mobilisation, les manifestants de la place de la République à Paris ont trouvé un relais important sur Periscope, l'application de partage en direct de vidéos. Au plus fort de l'audience, 80.000 personnes ont suivi les événements.

Le mouvement citoyen «La Nuit Debout» élargit son audience au-delà du seul périmètre de la place de la République, à Paris. Pour la quatrième nuit de mobilisation contre la réforme du droit du travail, les déambulations nocturnes des manifestants ont été suivies par plusieurs dizaines de milliers de personnes en live sur Periscope, l'application de partage de vidéos en direct.

C'est Rémy Buisine, un community manager de 25 ans, qui diffuse depuis jeudi, date de la naissance du mouvement, plusieurs heures de direct par jour. Dimanche, il a filmé pendant 4 heures et rassemblé, au plus fort de l'audience, 80.000 internautes. «Quand je commence un live, j'ai déjà mon idée en tête. Elle consiste à montrer

tout ce qui se passe au cœur de l'évènement. J'adapte ensuite les vidéos selon ce qu'on me demande par tchat», a expliqué au média Rue89 le jeune manifestant.

Dans ses directs, Rémy Buisine commente aussi ce qu'il voit, échange avec des manifestants. Il a participé aux quatre manifestations contre la loi El Khomri. Les internautes l'interpellent par message, l'encouragent, le félicitent en fustigeant au passage le traitement du mouvement par les médias traditionnels.

Dimanche, son direct a eu tellement de succès que la diffusion était surchargée en quelques instants. En France, ce live est un record d'audience, alors que l'application est restée longtemps confidentielle. En tout, 385.000 personnes en cumulé ont regardé le direct. Rémy Buisine avait déjà couvert les attentats du 13 novembre sur Periscope. En Grande-Bretagne, le succès le plus important sur Periscope a été regardé par plus de 540.000 personnes en cumulé, et montrait... une flaque d'eau.



Remy Buisine @RemyBuisine



IV) Loi El Khomri : les salariés inaptés congédiés sans délai

Laurence Dequay

François Hollande s'est fait ce lundi l'avocat de la future loi travail, assurant qu'il ne voulait pas d'un "pays de précarité" mais d'un pays en "mouvement". La précarité, c'est pourtant bien ce qui attend les salariés déclarés inaptés à tout poste avec ce projet de loi. Explications.



Hollande refuse un "pays de précarité" tout en l'instaurant dans la loi El Khomri. - HAMILTON/POOL/SIPA

C'est un point passé sous silence du projet de loi El Khomri sur lequel la CFTC, syndicat « réformiste » comme Solidaires et la CGT entendent se battre. Demain, si le projet de loi El Khomri est adopté sans réécriture de son volet « Médecine du travail », une entreprise pourra, lorsque l'un de ses salariés est déclaré inapte à tout poste par le médecin du travail, le licencier sans même chercher à le reclasser. « Et l'employeur ne sera plus comptable des effets du travail qu'il propose sur la santé de ses salariés », affirme l'inspectrice Astrid Toussaint, syndiquée à Sud-Travail.

Comment en est-on arrivé là quand en 2013 selon la Dares, 63 700 personnes se sont inscrites à Pôle Emploi à la suite d'un licenciement pour inaptitude physique ? Le plus souvent parce qu'elles souffraient de troubles musculo-squelettiques ou avaient été confrontées à un risque psycho-social ? En deux temps.

De fait, dès septembre 2015, la loi portée par l'ancien ministre du travail François Rebsamen a déjà dispensé les employeurs de prouver qu'ils avaient recherché effectivement un nouveau job à leurs personnels usés, avant de les licencier. Alors qu'avant ils devaient s'enquérir auprès de leurs fournisseurs, de leurs clients, de leurs sous-traitants notamment, de l'existence chez eux de postes disponibles adaptés.

Mais aujourd'hui un salarié ne peut être déclaré inapte qu'après deux visites à son médecin du travail, espacées de 15 jours. Ce laps de temps permet au praticien de réfléchir à des adaptations de postes existants dans l'entreprise et d'affiner son diagnostic. Or le projet de loi El Khomri, **supprime cette période de réflexion.** Déclaré inapte après un examen unique, le salarié devrait une fois licencié, attaquer cette décision devant

juridiction ferait alors appel à un expert et non plus un inspecteur du travail médecin pour l'aider à trancher. « Tous points que notre syndicat veut faire évoluer », critique Joseph Thouvenel, vice-président de la CFTC.



V) Code du travail : des juristes refont le boulot

Par Amandine Cailhol



Le 10 mars au château de Goutelas (de gauche à droite) : Sophie Rozez (Paris-Ouest Nanterre), Franck Héas (Nantes), Dirk Baugard (Paris-VIII), Morgan Sweeney (Paris-Dauphine) et Josepha Diringier (Rennes-I). Photo Bruno Amsellem pour Libération

Pendant une semaine, dans une ambiance de colo, des universitaires se sont attelés à la réécriture de A à Z du droit social. De la réforme El Khomri, il n'y aurait, selon eux, pas grand-chose à garder.

«C'est un cadre agréable, mais il le faut bien : ce n'est pas facile de réécrire un code du travail», s'amuse Emmanuel Dockès, professeur de droit à l'université Paris-X. Dans la cour pavée du château de Goutelas (Loire), niché entre vignes et forêts, le juriste n'a que quelques minutes pour profiter des rares rayons de soleil de ce matin de début mars. A l'étage de l'imposante bâtisse de style Renaissance l'attend une quinzaine de peintures dudroit du travail, venues de toute la

France, pour participer à une aventure hors du commun : réécrire un code du travail «plus court, plus clair, plus protecteur et mieux adapté aux difficultés de notre temps». Le tout sans commande, et donc en toute «indépendance», précisent les membres bénévoles de ce groupe de recherche baptisé Pact. Soit, en toutes lettres : «Pour un autre code du travail». Autre que celui que réécrit actuellement le gouvernement. Au programme de leur semaine coupée du monde : des ateliers en petits groupes le matin, chacun avançant sur un chapitre du volumineux livre rouge, et des plénières, l'après-midi, pour discuter des propositions.

Haribo.

A l'heure d'ouvrir le volet sur le licenciement, après quatre jours de remue-méninges, les traits sont tirés. C'est au tour des universitaires Josepha Diringier (Rennes-I) et Morgan Sweeney (Paris-Dauphine) de faire défiler leur présentation sur le vidéoprojecteur. Face à eux, les juristes en jean-baskets picorent des Haribo tout en prenant des notes. «On a voulu renforcer le droit de défense des salariés», explique le duo. D'où leur idée d'obliger l'employeur, lorsqu'il adresse une lettre de convocation à un salarié qu'il envisage de licencier, de préciser le motif ou du moins les «faits susceptibles de justifier la mesure». «J'y suis favorable, car dans 90 % des cas les gens se font convoquer sans savoir pourquoi», souligne-t-on dans l'assistance. Puis, on se penche sur la «cause réelle et sérieuse» du licenciement économique. Proposition est faite de la remplacer par «motif nécessaire et pertinent».

Le but ? «Mieux protéger les salariés et, mécaniquement, baisser la liberté des entreprises», précise Morgan Sweeney. Mais la mesure est loin de faire l'unanimité, elle a donc peu de chance d'aboutir. «Je ne suis pas convaincu», tranche un réfractaire. En revanche, le groupe Pact devrait accroître les sanctions pour les employeurs qui licencient sans justification. Quant au périmètre d'appréciation du motif économique, «il ne s'arrêtera pas à la frontière nationale». Référence au très décrié projet de loi du gouvernement qui prévoit, lui, de le restreindre aux seules sociétés françaises d'un groupe.

De ce texte, porté par Myriam El Khomri, la ministre du Travail, il n'y a d'ailleurs, selon eux, pas grand-chose à garder. «Ce n'est pas la première fois qu'on voit s'ajouter des petites dérogations qui cassent l'esprit du texte, mais là c'est un paquet de mélasse et d'infamies», s'agace Emmanuel Dockès. «C'est une remise en cause à

chaque page», ajoute Morgan Sweeney. Même la structure, visant à donner plus de place à la négociation d'entreprise, «pose problème», insiste Dirk Baugard (Paris-VIII) : «Ce n'est pas très élégant. On peut craindre que des petits patrons ne la comprennent pas et que ça renforce le risque de contentieux.» Eux, à l'inverse, promettent de donner sa place à chaque niveau de réglementation. «Il faut laisser son utilité à la loi et à l'accord de branche. Surtout, nous ne pensons pas qu'on peut résoudre un problème social en baissant la protection dont bénéficient les travailleurs», résume Dockès dans une seconde salve contre la loi travail.

«Grotte».

Reste que le pari de cette réécriture alternative n'était pas gagné d'avance. «La question se posait de savoir si c'était possible», raconte le juriste. Agacé, à l'été 2015, par la vague de rapports d'experts publiés en amont de la réforme, il rédige un «premier brouillon global» dans son coin et se dit : «C'est difficile, au-dessus de mes forces, mais faisable en équipe.» S'ensuivent quelques mails, un peu de bouche à oreille et le groupe prend forme à l'automne. Non sans bousculer quelques habitudes. «Les universitaires sont plus naturellement portés à l'étude paisible dans leur grotte», s'amuse Dockès. «C'est un travail novateur, d'habitude on commente les décisions ou les lois, poursuit un autre. Mais il n'y avait pas de raison qu'on se contente de déplorer la situation.» D'autant que, regrettent-ils, les possibilités d'expression offertes aux universitaires sur le sujet restent faibles, seule une minorité ayant l'occasion de se faire entendre. Dans leur ligne de mire : la commission Badinter, mandatée pour éclairer le gouvernement, jugée «déséquilibrée dans le sens du patronat». D'où l'importance de proposer autre chose, à la grande satisfaction des juristes de la CGT et de la CGC, venus participer au séminaire. «La doctrine est dominée par une pensée unique qui fait passer toute autre vision pour farfelue. C'est essentiel qu'il y ait une réflexion intellectuelle différente», s'enthousiasme Anaïs Ferrer, de la CGT.

Les attentes sont donc à la hauteur de la tâche. Du coup, au château de Goutelas, les pauses sont courtes. A peine ont-ils soufflé dix minutes que les juristes s'attaquent à un autre pavé : le salaire. C'est l'universitaire Vincent Bonnin (Poitiers) qui s'y colle lors d'une visioconférence : «Il ne m'a pas paru nécessaire de conserver la formule actuelle du "Salaire minimum interprofessionnel de croissance", parce que la notion de croissance

me semble relever d'une autre époque. Cela laisse supposer que, s'il n'y avait pas de croissance, il pourrait être réduit. Le "Smi" me convient largement !» Rires collectifs d'approbation.

Puis vient la question du «délai de prescription de la dette et de l'action», qui détermine sur combien de temps en arrière et combien de temps après, il est possible de réclamer un rappel de salaires. Faut-il fixer le délai à trois, cinq, six, dix ans ? De quoi tendre un peu les échanges : «C'est grave de ne pas payer les salaires ! - Je croyais qu'on faisait un truc raisonnable ! - OK, on remet à quinquennal, on est modéré.»

Pas le temps de s'étendre plus : place au dîner, pris à 19 h 30, sans faute, «pour éviter que les salariés du château fassent des heures sup». Près de la cheminée, entre deux plats copieux et quelques bouteilles de vin de pays, le code du travail n'a plus sa place. A peine refait-il surface lors du Time's Up, jeu de société au cours duquel les personnages à faire deviner seront, entre autres, la ministre du Travail et le patron de la CGT. Mais aussi Jules Bonnot (l'anarchiste) et Sócrates (le footballeur). On retiendra de la soirée, la prestation remarquable d'une joueuse : une parodie de Philippe Martinez résumé à ses moustaches et à un doigt qui dit non. Cette ambiance de colonie de vacances a-t-elle rythmé toute la semaine ? Pas si sûr. «Les premiers jours ont été plus rudes, pointe Carole Giraudet (Lyon-II). Il a fallu mettre en place un cadre et une rigueur personnelle.»

Résultat, lorsqu'ils s'écharpent désormais, c'est toujours en bons élèves : on lève la main pour demander la parole, on s'excuse d'être trop long, et surtout on arrondit les angles. Car s'ils partagent le diagnostic, et sont tous marqués à gauche, comme ils le concèdent volontiers, les membres du groupe restent des «individus qui pensent par eux-mêmes», euphémise Emmanuel Dockès. Et les différences de points de vue ne manquent pas. Parmi les gros morceaux pas encore tranchés : le contrat de travail. Plusieurs propositions sont sur la table, dont la création d'un «contrat unique», «mais pas celui que réclament les économistes, qui crée une période de précarité», pointe-t-on. L'idée : supprimer le CDD, tel qu'on le connaît aujourd'hui, et le remplacer par un CDI qui pourrait, dans certains cas seulement, prévoir un terme. Mais la rupture ne serait, alors, pas pour autant automatique, puisque, arrivé à l'échéance, l'employeur aurait pour obligation d'essayer de reclasser les salariés. Et, à défaut, les règles du licenciement simplifié

s'appliqueraient. «On unifie tous les contrats pour leur appliquer le régime du licenciement», précise Baugard. «Et surtout, on rend les contrats précaires moins précaires», ajoute Dockès. Autre chantier, présenté le lendemain par Sylvaine Laulom et Cécile Nicod (Lyon-II) après une nuit courte : la négociation collective. En accéléré, elles proposent de simplifier les négociations annuelles obligatoires, de permettre aux syndicats d'organiser des réunions d'information pendant le temps de travail et dans l'entreprise, et de déclencher les négociations.

Et ensuite ? «Rien n'est tranché, on a ouvert l'imaginaire, il faut maintenant un temps de maturation», insiste Dirringer. Le groupe, qui a déjà publié, début mars, un chapitre sur le temps de travail, tiendra-t-il son objectif : terminer la réécriture totale du code d'ici septembre ? «On sera toujours plus à l'heure que les décrets Rebsamen», s'amuse la maîtresse de conférence. «Il ne faut pas laisser retomber le soufflet», note Franck Héas (Nantes).

Site collaboratif.

Alors, au moment du départ, chacun file avec sa partie à finir sous le bras. A charge pour les autres de proposer des alternatives dans un document partagé en ligne. Soit, dans leur jargon, de «soulever les litiges et des opinions dissidentes» qui pourront être intégrés à la version finale. D'ici là, l'ensemble des syndicats, que le groupe a déjà rencontrés en octobre, devraient être consultés, tout comme les organisations patronales, et un site collaboratif mis en place. Un prochain séminaire est aussi évoqué.

Reste à savoir comment le payer... Une subvention issue des fonds propres de l'Institut de formation syndicale de Lyon a financé celui de Goutelas. Pour le suivant, un financement participatif, type KissKissBankBank, est évoqué. «On a pas les moyens des think tanks patronaux», pointe un des juristes. Pour l'heure, on s'applaudit, on s'embrasse. Et on s'encourage. «Ce que vous faites va aller au-delà de l'actualité, c'est du long terme», note Anne Braun, juriste de la CGT. «C'est remarquable ! Cette puissance de frappe intellectuelle et cette diversité ! abonde Laurence Matthys, de la CGC. On compte sur vous !»

Amandine Cailhol



VI) Panama Leaks: les sales magouilles derrière le plus grand hold-up du monde

pi.M.Humanite.fr



AFP

11,5 millions de documents provenant de l'entreprise panaméenne Mossack Fonseca, spécialisée dans le montage de sociétés offshore, ont été analysés par un groupement de journalistes. L'ampleur de la fraude dévoilée laisse dubitatif sur les politiques publiques enclenchées depuis des années pour lutter contre ce fléau. Mais la multiplication des révélations pourrait créer une réelle faille de confiance dans les réseaux d'évasion.

Tous les pays sont concernés, 214 000 entreprises Offshore, plus de 500 banques, des dizaines de personnalités politiques... Il va falloir du temps pour appréhender et décortiquer l'ensemble du système d'évasion fiscale révélé par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ). Et pourtant la fuite ne vient que d'un seul de ces cabinets d'avocats spécialisé dans la création de société écran au Panama, Mossack Fonseca.

« La pratique était connue mais ce que dévoilent ces informations, en provenance d'un seul cabinet d'avocats, est délirant: il s'agit d'une institutionnalisation, au niveau des plus puissants, de l'utilisation de sociétés opaques, à des fins de fraude fiscale ou de blanchiment d'argent », explique Lucie Watrinet de CCFD-Terre Solidaire. « Tout cela n'est permis que par l'opacité. Il faut donc impérativement imposer les mesures de transparence pour y mettre un terme et prévoir des poursuites à l'encontre des fraudeurs, mais aussi des banques et des cabinets d'avocats

qui organisent ces pratiques scandaleuses ».

Une société écran, ou offshore est l'outil qui remplace le traditionnel compte en Suisse. Car depuis quelques temps, ce dernier n'est plus si secret qu'il le fut. Le riche ou l'entreprise qui veut frauder crée alors, via un cabinet comme Mossack Fonseca, une fausse société dans un paradis fiscal, qui ne fonctionne qu'avec des prête-noms, comme ça la source reste à l'abri du fisc. Pour gérer son argent le client utilise des procurations privées. Il enrichit donc ces parasites financiers, mais les sommes restent moindres que si le client payait des impôts.

On connaissait l'indécence des chiffres. **L'évasion fiscale, c'est au bas mot 25 000 milliards d'euros** planqués dans les paradis fiscaux.

- 15 fois le PIB français
- plus de 2 fois la dette cumulée de tous les pays européens
- 10 fois la dette cumulée des pays dits du tiers monde...

Ou encore la totalité des pertes subies lors de la crise des subprimes et du krach financier qui s'en est suivi.

Il faut aussi avoir bien conscience que le fléau de l'évasion fiscale touche autant les pays du nord que du Sud. Oxfam rappelle que « chaque année l'évasion fiscale coûte ainsi aux pays pauvres plus de 170 milliards de dollars, alors que 400 millions de leurs habitants n'ont même pas accès à des services de base en matière de santé. »

Ce que montrent ces documents, c'est la sale tambouille qui mène à ce résultat. Ces réseaux d'évasion fiscale basés sur des sociétés Offshore servent en même temps à échapper au fisc et à blanchir l'argent de la drogue. Dans ces petits papiers, la Société Générale côtoie les cartels et le Hezbollah.

D'ailleurs la filiale luxembourgeoise de la Société Générale figure parmi les 10 premières banques ayant facilité la création de sociétés écran par l'intermédiaire de Mossack Fonseca...

Ce qui n'est pas si étonnant lorsqu'on sait que la Société Générale déclare presque deux fois plus de bénéfices au Luxembourg qu'en France, alors même que l'économie luxembourgeoise est 43 fois plus petite que l'économie française...

« Pour ouvrir un compte Offshore aujourd'hui, on

peut le faire de son smartphone. On ouvre un compte, rempli un petit questionnaire, désigne un responsable de société, on choisit son paradis fiscal, on fait un versement avec la photocopie de son passeport, et on a créé une société en 10 minutes » nous expliquait Eric Bocquet, rapporteur de commissions d'enquête au Sénat sur l'évasion fiscale et ses acteurs. « On doit établir la chaîne de responsabilité de l'évasion fiscale. » Pour le Sénateur communiste, il faut casser cette logique mortifère qui fait que ces banquiers, ces avocats fiscalistes sont formés dans les meilleures écoles du système républicain et ne craignent rien. Alors il faut une volonté politique et plus de transparence réclament Oxfam et le CCFD CCFD-Terre Solidaire.

La Commission Européenne, les Etats et l'OCDE promettent une lutte sans merci contre l'évasion fiscale mais difficile de trouver des mesures efficaces. Il faut dire que des dizaines de personnalités politiques de premier plan, au nombre desquels des chefs d'état, sont directement concernés par les Panama Papers. La première fournée des révélations donne 128 dirigeants politiques et douze chefs d'Etat ou de gouvernement, dont six encore en activité. Rappelons également que le Président de la Commission Européenne, tête de pont de la lutte contre l'évasion fiscale gouvernait le premier paradis fiscal européen...

« Il est temps de faire la lumière sur l'activité réelle des entreprises dans les tous les paradis fiscaux et d'adopter en France et en Europe le reporting pays par pays public pour toutes les multinationales. La loi Sapin II offre une nouvelle occasion d'avancer dans ce sens et la multiplication des scandales montre qu'il est urgent d'agir » a réagi Manon Aubry, d'Oxfam France.

D'autant que ce projet de loi peut protéger les lanceurs d'alerte. Car en organisant des fuites d'ampleur comme celles-ci, ils peuvent briser la confiance et le sentiment d'impunité des fraudeurs dans ce système opaque.

L'Humanité.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Trusts, fondations, actions au porteur... Petit glossaire de l'évasion fiscale email

Voici un glossaire des principaux outils utilisés par les protagonistes du « Panama papers ».

Actions au porteur

Les « actions au porteur » (« bearer shares ») sont des titres qui ne sont pas libellés au nom de leur propriétaire, à la différence des actions nominatives. Le certificat physique tient lieu de titre de propriété, et celui qui est en sa possession peut faire valoir ses droits comme actionnaire - le propriétaire réel restant lui anonyme.

Echange automatique de données fiscales

Cette nouvelle norme, conçue par l'OCDE, oblige les administrations fiscales des pays qui l'adoptent à livrer toutes les informations à leur disposition sur les actifs financiers détenus chez eux par des personnes ou des entités non-résidentes. Au total, 90 pays se sont engagés à échanger automatiquement leurs informations financières d'ici 2018.

Evasion fiscale

L'évasion fiscale résulte d'une action illégale et délibérée pour ne pas payer ou payer moins d'impôt. Elle ne doit pas être confondue avec l'"optimisation fiscale", qui consiste à utiliser les instruments juridiques existants, de façon licite (à défaut d'être toujours morale), pour réduire sa facture fiscale.

Fondation

Les fondations, officiellement des structures à but non lucratif, sont des personnes morales auxquelles on confie des actifs, autrement dit la propriété de ces biens appartient à la fondation elle-même. Elles ne sont pas tenues de publier des rapports financiers. Si elles sont installées dans des paradis fiscaux, elles peuvent échapper à tout impôt.

Paradis fiscaux

Il s'agit de pays ou de territoires disposant d'une fiscalité avantageuse, notamment pour les sociétés étrangères qui s'y enregistrent. Il n'existe pas de définition officielle de ce que sont ces "paradis",

et donc pas de liste qui fasse l'unanimité. Mais tous ont en commun l'opacité, cultivée à dessein pour protéger les titulaires des comptes des éventuelles poursuites dans leur pays d'origine.

Prête-nom

Il s'agit, comme son nom l'indique, d'une personne ou d'une société qui "prête son nom" au propriétaire ou à l'actionnaire d'une autre société, pour en dissimuler l'identité. Ce procédé fait la fortune de nombreux paradis fiscaux, qui accueille nombre de ces sociétés dites "boîte au lettres".

Société offshore

Une société offshore est une société enregistrée à l'étranger et qui n'exerce aucune activité dans le pays où elle est domiciliée, mais qui peut bénéficier des avantages fiscaux du pays en question. Certaines d'entre elles sont des sociétés-écrans, qui dissimulent l'identité de leurs propriétaires.

Trust/Fiducie

Un trust est une structure juridique permettant à des personnes physiques ou des sociétés de transférer des actifs à une personne de confiance qui les gèrera selon les consignes qui lui seront données. La fiducie, dérivée du trust anglo-saxon, est un contrat tripartite entre un constituant, qui transfère ses biens à un fiduciaire chargé de les gérer pour le bénéfice d'un tiers, le bénéficiaire, qui par ailleurs peut être la même personne que le constituant. Ces montages permettent de dissimuler l'identité des véritables ayant-droits.

publicsenat.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue